

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 30 octobre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2029645A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 30 octobre 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 27 octobre 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Olivier de Boyer-Montégut (NIGEND : 193 774 – NLS : 8047452 – NID : 9 364 040 764) est placé en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2021, en qualité d'officier instructeur – chargé de mission au sein du département intelligence et sécurité économiques de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 1, place Joffre, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement des écoles de la gendarmerie nationale, à Rochefort (17). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA*